

Bulletin d'inscription

Prénom, Nom

Adresse

Mail

Téléphone

- s'inscrit aux Carrés d'Art 2022**
- souhaite adhérer à l'association : 10€**
- accepte le règlement** et en particulier :
 - Le carré doit être sans valeur monétaire ou sentimentale trop importante, le site d'exposition n'étant pas gardé.
 - Les carrés seront décrochés le 10 juin. Ils devront impérativement être repris par leurs auteurs avant le 25 juin 2022. Après cette date, les œuvres deviendront la propriété de l'Association B2X.

Ci-dessous, rayer les mentions inutiles et compléter, le cas échéant

- souhaite - ne souhaite pas** commander un carré vierge préparé à **10 €** (si plus, indiquer la quantité : carrés).
- Joint - ne joint pas** un chèque d'un montant **total** de € à l'ordre de B2X.

L'Association B2X, organisatrice de l'exposition :

- se réserve le droit de ne pas afficher un carré pouvant présenter un danger ou choquer un large public et notamment les enfants qui déambulent dans les rues
- décline toute responsabilité en cas de dégradations dues aux conditions météorologiques, en cas de vol ou de vandalisme (site non gardienné)

Bulletin à envoyer à l'association B2X

- **Association B2X, 8 Place du Maréchal Leclerc, 37600 Beaulieu-lès-Loches**
- Par mail : carres.b2x@laposte.net

Date

Signature

Le CARRE est de format unique : 1 m x 1 m

Le carré, 1 m x 1m donc, peut être en bois ou dans un matériau adapté.

Le carré doit résister aux intempéries le temps de l'exposition.

Poids maximum 15 kg ; Epaisseur maximum 0,5 m.

Votre Carré d'Art doit être prêt à accrocher.

Le système d'accroche au verso est INDISPENSABLE :

deux tasseaux pré percés, selon le descriptif ci-dessous.

Si vous utilisez un support non plein, consultez-nous pour la fixation.

